

**COMPLÉMENT DE RÉPONSE
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE LA FCEI**

(QUESTION 10.2)

APPROVISIONNEMENTS

Question 10:

Référence:

- (i) B-0017, HQD-6, document 1, p. 13, Tableau 9
- (ii) B-0017, HQD-6, document 1, p. 14, Figure 1
- (iii) R-3986-2016, B-0025, Présentation sur l'allocation des bâtonnets patrimoniaux du 14 novembre 2017, pp. 7 à 17
- (iv) R-3986-2016, B-0025, Présentation sur l'allocation des bâtonnets patrimoniaux du 14 novembre 2017, p. 17
- (v) R-3986-2016, B-0025, Présentation sur l'allocation des bâtonnets patrimoniaux du 14 novembre 2017, p. 18

Préambule :

(i)

Le tableau 9 présente l'indicateur demandé par la Régie dans sa décision D-2018-025. On peut y observer une différence marquée les résultats des années 2013 à 2015 et 2016 à 2017.

(iii)

La présentation explique comment le Distributeur détermine pur un moment donné dans l'année les bâtonnets patrimoniaux déjà utilisés et dispose les bâtonnets restants sur les heures restantes de l'année ce qui, combiner à l'inventaire des approvisionnement avec obligation de prendre livraison, permet de déterminer le niveau des approvisionnements additionnels requis (AAR).

Questions :

[...]

10.2. Veuillez produire l'équivalent de la Figure 1 pour les années 2013 à 2016.

Réponse :

- 1 **Le Distributeur a produit la figure 1 pour l'année 2017 afin d'illustrer les écarts**
- 2 **possibles pouvant exister entre les achats réels et ceux proposés par un**
- 3 **scénario de référence en reflétant l'évolution de la demande québécoise. L'année**
- 4 **2017 a été utilisée puisque les données sur les achats horaires sont publiques ;**

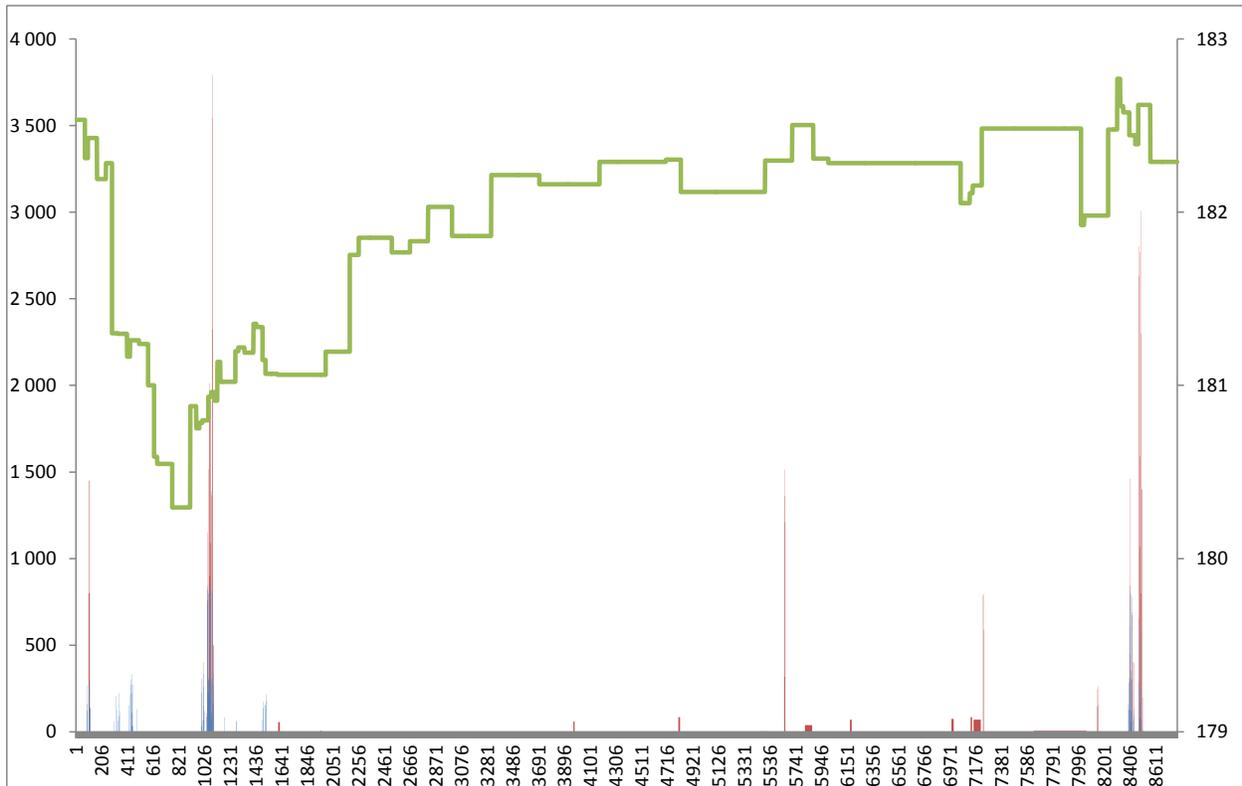
1 elles ont été validées et déposées dans le suivi de l'entente globale cadre à la
2 demande de la Régie (D-2017-140).

3 Le Distributeur n'a pas compilé toutes les variations des besoins réguliers du
4 Distributeur utilisées lors de l'établissement de ses stratégies journalières pour
5 les années 2013 à 2016.

Complément de réponse :

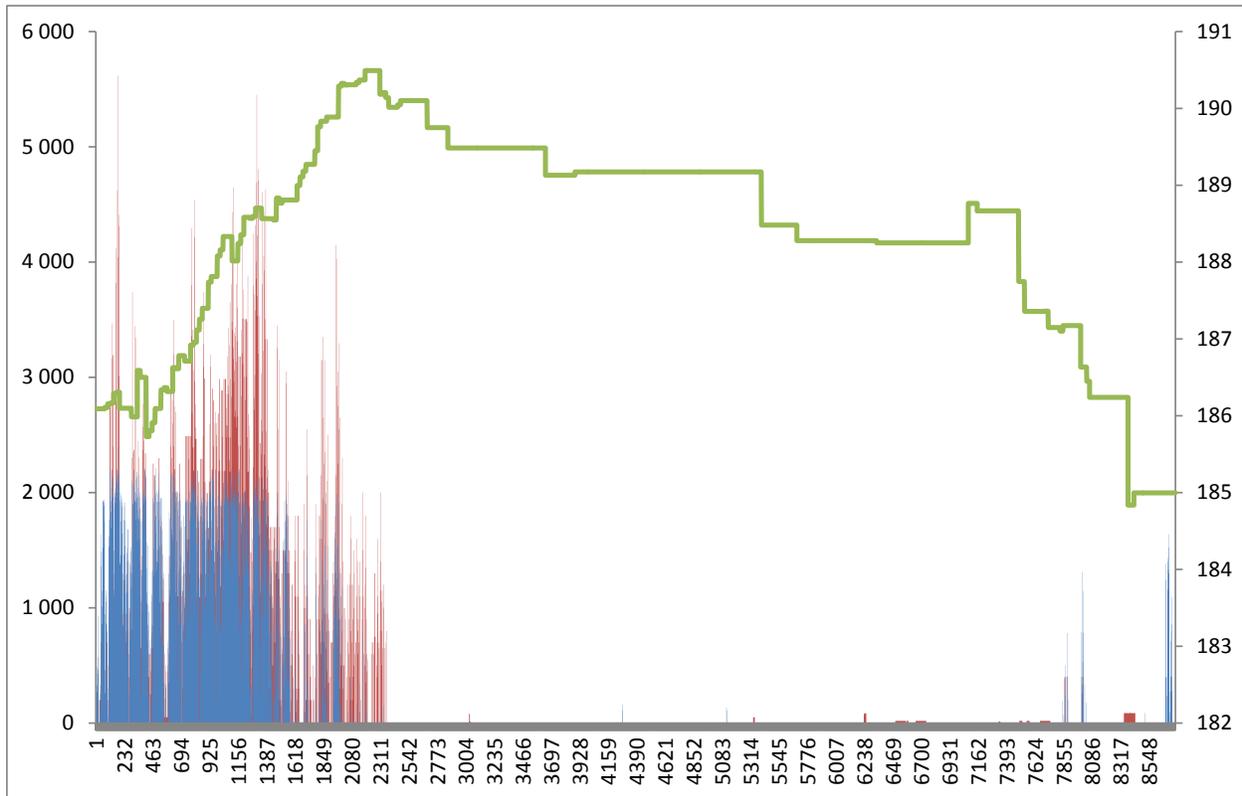
6 En vertu du paragraphe 15 de la décision D-2018-159 de la Régie, le Distributeur
7 présente, à titre illustratif uniquement, les figures sur les achats horaires court
8 terme réels et de référence ainsi que la prévision des besoins réguliers du
9 Distributeur (BRD) pour les années 2013 à 2016. Aux fins de cet exercice,
10 considérant le temps qu'il lui était imparti, le Distributeur a utilisé les données
11 disponibles pour reconstituer les séries des BRD prévus à différents moments
12 de l'année. Comme déjà mentionné, ces informations sont des données
13 opérationnelles qui n'ont pas été validées ni conciliées avec les différents suivis
14 produits par le Distributeur. Ainsi, les figures R-10.2-A à R-10.2-D visent à
15 répondre strictement à la demande de l'intervenant.

FIGURE R-10.2-A :
ACHATS HORAIRES COURT TERME RÉELS ET DE RÉFÉRENCE POUR L'ANNÉE 2016 (MW) /
PRÉVISION DES BESOINS RÉGULIERS ANNUELS À DIFFÉRENTS MOMENTS DE L'ANNÉE 2016 (TWh)



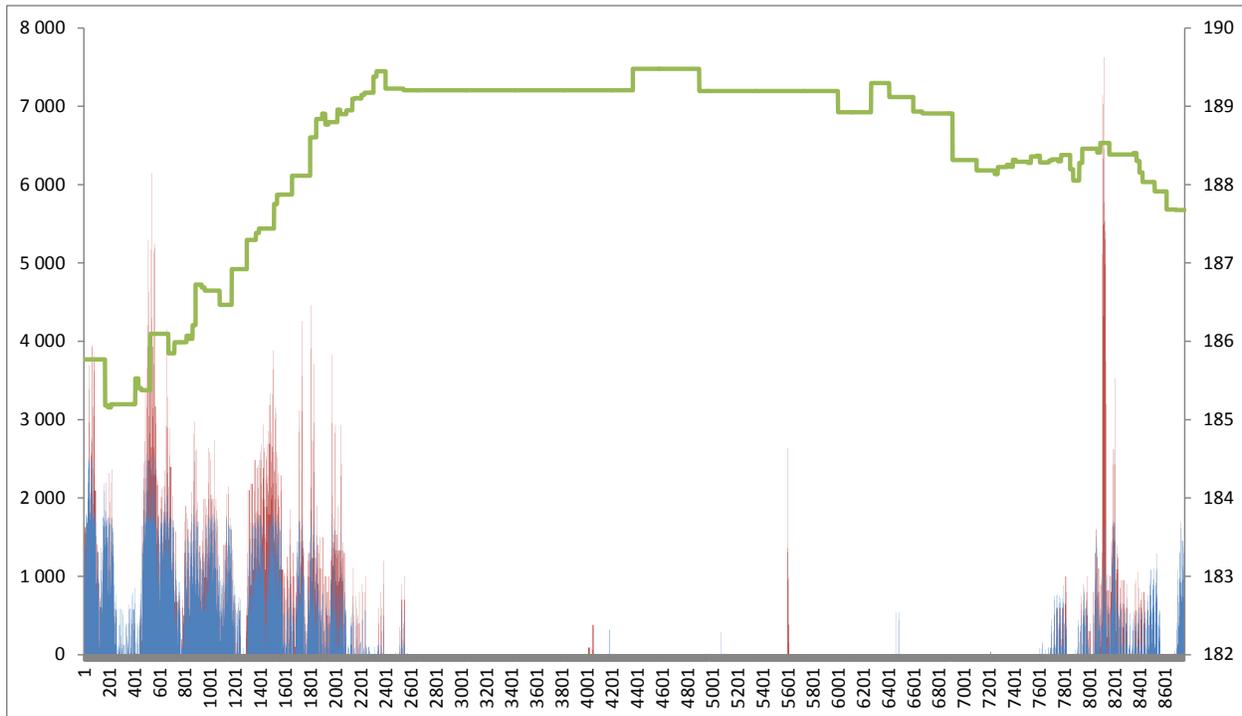
Note : achats réels en rouge, achats du scénario de référence en bleu et BRD à approvisionner en vert.

FIGURE R-10.2-B :
ACHATS HORAIRES COURT TERME RÉELS ET DE RÉFÉRENCE POUR L'ANNÉE 2015 (MW) /
PRÉVISION DES BESOINS RÉGULIERS ANNUELS À DIFFÉRENTS MOMENTS DE L'ANNÉE 2015 (TWh)



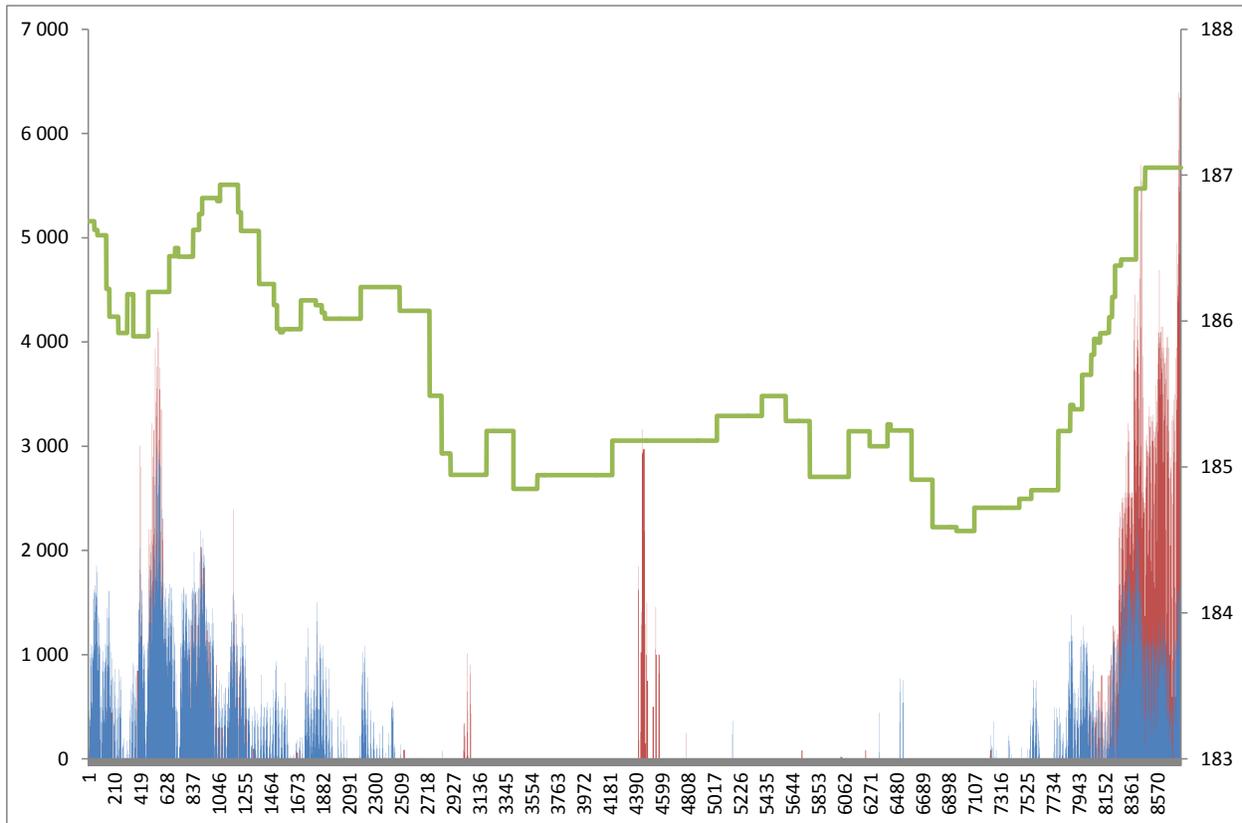
Note : achats réels en rouge, achats du scénario de référence en bleu et BRD à approvisionner en vert.

FIGURE R-10.2-C :
ACHATS HORAIRES COURT TERME RÉELS ET DE RÉFÉRENCE POUR L'ANNÉE 2014 (MW) /
PRÉVISION DES BESOINS RÉGULIERS ANNUELS À DIFFÉRENTS MOMENTS DE L'ANNÉE 2014 (TWh)



Note : achats réels en rouge, achats du scénario de référence en bleu et BRD à approvisionner en vert.

FIGURE R-10.2-D :
ACHATS HORAIRES COURT TERME RÉELS ET DE RÉFÉRENCE POUR L'ANNÉE 2013 (MW) /
PRÉVISION DES BESOINS RÉGULIERS ANNUELS À DIFFÉRENTS MOMENTS DE L'ANNÉE 2013 (TWh)



Note : achats réels en rouge, achats du scénario de référence en bleu et BRD à provisionner en vert.